

SEANCE DU 02 Février 2022

Le Conseil Municipal, après délibération :

Valide le renouvellement du versement de la subvention transports à hauteur de :

- 55 % du montant du Pass navigo pour les collégiens non boursiers (179 X 55/100) soit 98.45 €
- 55 % du montant du Pass navigo pour les collégiens boursiers (33 € X 50/100) soit 16,50 €.
- 55 % du montant du Pass navigo pour les lycéens et les étudiants universitaires de moins de 20 ans (350 X 55/100) soit 192.50 €
- 55 % du montant de la carte Optile pour les collégiens non boursiers (106 € X 55/100) soit 59.40 €

Cette subvention sera versée selon les critères suivants :

- Justificatif de domicile à fournir,
- Être âgé de moins de 20 ans à la date de la rentrée scolaire,
- Uniquement pour le trajet domicile/établissement scolaire,
- Sur présentation du contrat ou de son renouvellement,
- Pour les jeunes de 16 ans à moins de 20 ans(certificat de scolarité à fournir.)
- RIB à fournir
- Attestation de boursier ou non boursier à fournir

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre d'une dotation de soutien de l'Etat pour l'acquisition de matériels informatiques favorisant la mise en place du télé-travail

Autorise le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier concernant la préemption des parcelles F113 et F625 pour le projet de l'école d'herboriste ou un projet d'un éco quartier

Autorise le Maire à signer convention avec GRDF concernant le déploiement des compteurs intelligents gaz GRDF qui a repris contact avec la mairie pour la mise en place du dispositif, il sera mis sur le mat des spots du terrain de tennis.

Accepte la demande du Maire de reporter le débat sur la protection sociale complémentaire pour le personnel communal suite à l'impasse des négociations entre employeurs et syndicats concernant le dossier cité

SEANCE DU 12 Avril 2022

Le Conseil Municipal, après délibération :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du receveur municipal dont les résultats constatés sont identiques à ceux du Compte Administratif 2021

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	491 842,70
RECETTES :	537 941,24
Excédent de clôture :	46 098,54
Excédent exercice précédent :	254 654,13
Excédent global d'exercice	300 752,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	122 138,70
RECETTES :	104 548,83
Déficit de clôture	17 589,87
Déficit de l'exercice précédent	55 135,38

RESTE A REALISER

DEPENSES	50 000,00
RECETTES	7 437,00
Déficit	42 563,00

Déficit global de l'exercice 115 288,25

soit un résultat cumulé de 185 464,42

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

Affectation à la section de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2022 : 185 464,42

Vote à l'unanimité les taux d'imposition 2022

TAXES	TAUX 2022	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2020
Taxe habitation	S.O	S.O	40 512,00
Taxe sur le foncier bâti	26,47 %	961 800,00 €	254 588,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	42,43 %	29 700,00 €	12 602,00 €
RESSOURCES FISCALES 2020			307 702,00 €

Vote à l'unanimité le budget primitif 20222022 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 731 092,99 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 196 062,99,00 € pour la section d'investissement.

Adopte à la majorité (2 abstention) le tableau des subventions 2022.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE
ASSOCIATION DANNEMOIS SE RACONTE	800.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS VAL ECOLE	150.00
COOPERATIVE SCOLAIRE (Les petits débrouillards)	850.00
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
FNACA COMITE MILLY LA FORET	150.00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150.00
LIGUE DEP CONTRE LE CANCER	100.00
SECOURS CATHOLIQUE	200.00
SECOURS POPULAIRE MILLY LA FORET	200.00
FOOTBALL CLUB MILLY GATINAIS	200.00
ATA	400,00

LA DANNEMOISIENNE	2000,00
LA PASSION DU ROUGE	150,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	5,700.00

Accepte à l'unanimité la nomination des membres cités ci-dessous au SEMEA afin d'accroître la représentation de la commune au sein du syndicat

Monsieur Olivier MARTIN titulaire
 Madame Joanna HAMONIAUX titulaire
 Madame Jennifer GAUTRET suppléante

Accepte à l'unanimité la nomination des membres cités ci-dessous au Syndicat de Musique afin d'accroître la représentation de la commune au sein du syndicat

Madame Sandra RODIER, titulaire
 Madame Joanna HAMONIAUX titulaire
 Monsieur Richard HEYSEN suppléant.

Accepte à la majorité (1 abstention, et 2 contre) de modifier la convention du RPI par un avenant concernant les frais d'écolage :à savoir 850 euros

Pour rappel, dans le cadre de la convention du RPI Dannemois / Courances signée, il était stipulé que les frais d'écolage étaient fixés à hauteur de 650 euros et qu'ils seraient révisés chaque année.

Il s'avère que les coûts de fonctionnement de l'école maternelle ont été sous évalués surtout la part des charges du personnel d'où l'augmentation de celle-ci.

Accepte à l'unanimité la mise en place des frais d'écolage pour un montant de 1000 euros à compter de la rentrée de septembre 2022 suite à la demande de parents extérieurs à la commune souhaitant scolariser leurs enfants à Dannemois.

Actuellement, aucun frais d'écolage n'était demandé et celle-ci sera mise en place à partir de la rentrée 2022/2023